

allocations complémentaires à titre de compensation pour les différences au niveau de la demande relative d'après la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.

Le ministère du Revenu aide également les étudiants sur le plan financier. Depuis 1961 il est possible de déduire les frais de scolarité du revenu imposable et, depuis 1972, des frais d'éducation jusqu'à concurrence de \$50 par mois.

Loi sur la Caisse d'aide à la santé. En 1966, le gouvernement fédéral a institué un programme d'aide financière aux provinces en vue de la mise sur pied d'installations pour la formation du personnel professionnel des services sanitaires. La Loi de 1970 sur la Caisse d'aide à la santé, administrée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, autorisait la création d'une caisse destinée au financement des installations de formation ou de recherche. Jusqu'à 50% du coût des projets approuvés par un comité consultatif est acquitté par les provinces. Un montant de \$500 millions devait servir à couvrir les coûts entre 1966 et 1980.

Programmes d'aide à la recherche. Le gouvernement fédéral exploite un certain nombre de programmes en vue de promouvoir la recherche dans les sciences physiques et naturelles, les sciences sociales, les arts et les sciences humaines. Les principaux canaux d'acheminement de cette aide sont le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines. Un comité inter-conseil coordonne leurs politiques. D'autres organismes et ministères, entre autres la Commission de l'énergie atomique, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que les ministères de l'Agriculture et de la Santé nationale et du Bien-être social contribuent également à la recherche. L'aide peut être accordée sous forme de subventions d'équipement, d'exploitation ou de recherche, ainsi que sous forme de contrats et de bourses d'études ou de perfectionnement.

Autres participants. Les Musées nationaux du Canada, la Galerie nationale, l'Office national du film et la Société Radio-Canada contribuent directement ou indirectement à divers programmes scolaires.

Sources

6.1 - 6.5 Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Secteur de la statistique sociale, Statistique Canada.